



Conseil scientifique de l'INSIS du CNRS
Collège B1
Cédric BELLIS, LMA UMR7031, Marseille

Chargé de recherche au CNRS, j'exerce mon activité au sein du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique, à Marseille, depuis 10 ans. Mes thématiques de recherche ont trait à la mécanique des solides théorique, à l'acoustique ainsi qu'aux méthodes numériques. Ma passion pour les sciences, notamment dans le domaine de la mécanique et des matériaux, m'a toujours guidé vers un parcours académique offrant une liberté de choix des sujets de recherche, une temporalité en adéquation avec un travail en profondeur et d'incalculables interactions entre individus et disciplines. Le CNRS est pour moi l'incarnation de ce modèle, au service de l'avancement du savoir et du bien commun.

Ma candidature au conseil scientifique de l'INSIS est aujourd'hui une opportunité pour poursuivre mon engagement auprès de la communauté scientifique pour défendre un modèle de service public de la recherche, au service de la science et des citoyens. Les évolutions scientifiques et techniques dans nos disciplines des sciences de l'ingénieur ainsi que l'engagement et l'action collective face aux changements sociaux et écologiques seront au cœur de mes préoccupations.

Les candidates et candidats SNCS-FSU au CSI INSIS s'engagent POUR :

Nous, candidats soutenus par le SNCS-FSU, souhaitons nous engager au **bénéfice de la communauté scientifique** de l'INSIS au sein de son conseil scientifique d'institut (CSI). Cette instance est au centre de l'élaboration de la prospective scientifique de notre institut. Statutairement, le CSI est consulté par l'INSIS concernant

- la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut ;
- les créations et suppressions d'unités ;
- les points de divergences entre les avis des sections et les positions des instituts ;
- la nomination de membres des jurys d'admission des chargés de recherche.

Tous ces aspects sont très importants à nos yeux. Nous sommes également soucieux des questions touchant à **l'attractivité des métiers de la recherche**, qu'il s'agisse de l'égalité entre hommes et femmes, de rémunération ou de conditions de travail, d'interdisciplinarité et des liens avec les autres instituts nationaux, et de l'amélioration des pratiques de recherche.

Les CSI INSIS précédents ont émis des avis sur les carrières et l'organisation de la recherche, les structures ou des sujets scientifiques émergents. Nous souhaitons poursuivre ces réflexions et les consultations sur ces sujets. Nous proposerons ainsi d'approfondir les questions liées à l'attractivité des carrières au CNRS, la prise en compte du genre et l'âge du recrutement des chercheuses et chercheurs. L'organisation liée au financement sur appel à projets, les PEPR, le RIPEC, les chaires professeur junior ou encore les projets de transformation du CNRS en agence de programmes seront également au cœur de nos préoccupations. Enfin, le contexte plus global de l'édition scientifique, de l'évaluation par les pairs, des questions d'éthique, ainsi que la transition socio-écologique sont autant d'enjeux que nous souhaitons investir. Toutes ces questions nous semblent fondamentales afin de **garantir la place et la force de la recherche publique**.



**Le SNCS-FSU soutient aussi dans le
collège B1 du CSI INSIS :**
Maxence CASSIER, Institut Fresnel, Marseille

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**

POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national. Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES. Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR. Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.